

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de la section Yoga de l'ASFF

20/10/2023

Constitution de l'assemblée : 13 personnes présentes et 106 pouvoirs

Après avoir fait procéder au pointage nominatif des membres de la section présents et au comptage des pouvoirs, le quorum étant atteint, la présidente Suzana Biseul, assistée de son bureau :

Anita Yver, trésorière

Anne-Sophie Rampon, secrétaire

Joël Chevallier, délégué

déclare l'Assemblée Générale ouverte à 20h30 et donne la parole aux secrétaires et à la trésorière pour les rapports moral et financier.

Rapport moral sur l'activité, de la section par les secrétaires

L'année dernière, l'association ASFF Yoga comptait 158 adhérentes et adhérents. Le soir du forum, nous comptabilisons 150 adhésions pour la nouvelle saison. Depuis le 15 septembre, de nouvelles personnes se sont inscrites après essai et aujourd'hui 170 adhérentes et adhérents sont à jour de leur cotisation.

Le renouvellement des adhésions avait été lancé fin juin 2023 sans doute un peu trop tard. L'année prochaine, il est prévu que celui-ci puisse démarrer début juin (avec plusieurs rappels).

Cette année, nous avons ouvert la possibilité de s'inscrire directement en ligne. Mais les adhérentes et adhérents doivent envoyer au même moment leur règlement par chèque et leur attestation et/ou certificat médical par la poste. Des envois tardifs ou l'absence d'envoi de ces documents désorganisent et complexifient le travail des membres du bureau au moment des inscriptions et peuvent léser l'inscription d'adhérents ayant des dossiers complets.

Plusieurs cours sont déjà complets (ceux du lundi soir, du mardi soir et du vendredi matin). Il reste quelques places dans les autres. Le cours enfants de Maryse comptabilise 6 enfants (cela représente 2 de plus par rapport à l'année dernière).

Rapport financier de l'exercice par la trésorière

Pour les recettes, la section Yoga a bénéficié la saison dernière d'une partie de la subvention exceptionnelle accordée par la mairie à l'ASFF. Cette part de 15 000 € a été versée par l'ASFF à notre section en plus des 1 000 € qu'elle accorde généralement. Cette somme de 16 000 € s'est ajoutée aux cotisations de nos 158 adhérentes et adhérents (37 800 €).

Pour les dépenses, les salaires des enseignantes (32 365,29 €) représentent l'essentiel de celles-ci. Les dépenses de manifestations (2 040,54 €) comprennent les ateliers, les cours en zoom de Yaël Bloch, les affiches pour les ateliers...

Les autres frais correspondent aux remboursements des visites médicales, commission pour les chèques vacances, bulletins de paie (420€), achats de fournitures pour la réalisation de mandalas de Noël pendant le cours de yoga pour les enfants animé par Maryse.

Dans l'adhésion payée par les adhérents, 11,50 € correspondent à la cotisation à la FNSMR (assurance et licence) et le reste sert à payer la cotisation à l'ASFF.

Dans le budget prévisionnel pour la saison en cours, j'avais tablé sur 150 adhésions soit 36 000 € de cotisations car notre campagne de préinscription pour les anciens n'avait pas très bien fonctionné. Mais à

ce jour, les adhésions plus nombreuses que prévu, représentant 41 666 € ce qui est encourageant et nous permet de maintenir le cours pour les enfants.

Le tableau ci-dessous récapitule les comptes de la saison 2022-2023 :

Section Yoga ASFF		COMPTES 2022 / 2023
Avoir au début de l'exercice sportif (CC+ Livret A) 01/09/2022		2 659,58
B - RECETTES	Cotisations des adhérents	37 800,00
	Recettes des manifestations	0,00
	Autres ressources	343,56
	Subventions diverses	0,00
	Subvention CNDS	0,00
	Subvention A.S.F.F.	16 000,00
	TOTAL RECETTES (B)	54 143,56
C - DEPENSES	Personnel (salaires charges)	32 365,29
	Frais généraux administratifs	279,24
	Cotisations aux fédérations	1 716,00
	Cotisation à l'A.S.F.F.	1 419,60
	Frais de Déplacements	0,00
	Dépenses des manifestations	2 040,54
	autres frais	958,25
	INVESTISSEMENTS	0,00
	TOTAL DEPENSES (C)	38 778,92
RESULTAT DE L'ANNEE (B - C)		15 364,64
RESULTAT FIN D'ANNEE (A+B-C)		18 024,22

SITUATION FINANCIERE au 01/09/ 2023	Compte Courant	783,83
	Livret d'épargne	16 668,56
	Valeurs Mobilières	0,00
	Caisse	0,00
	TOTAL	17 452,39

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Allocution de la Présidente

La Présidente confirme le maintien du cours enfants de Maryse jusqu'à la fin de l'année.

Elle rappelle le calendrier des ateliers et conférences pour l'année 2023-2024 en précisant que pour le moment, seuls les 3 premiers ateliers, jusqu'à la fin de l'année 2023 ont été indiqués sur le site. Les suivants seront proposés dès janvier.

L'atelier " Yoga de l'énergie" avec Agnès a eu lieu samedi dernier (le 14 octobre 2023) et les retours sont très positifs.

Un atelier proposé par Valérie a été annulé car l'association avait interdiction de faire payer les personnes extérieures comme le souhaitait Valérie.

Le calendrier des prochaines manifestations est le suivant :

- 25 novembre 2023 : Yoga Kudalimi à 15h
- 9 décembre 2023 : Yoga du rire à 14h30
- 20 janvier 2024 : Do In avec Claire
- 3 février 2024 : Yoga Détox avec Hélène
- 9 mars 2024 : Conférence sur les hormones avec Guy Taïeb
- 27 avril 2024 : Atelier-conférence avec Yaël sur les bienfaits du yoga (salle du studio limitée à 20 personnes)

La présidente rappelle que cette année, la section Yoga de l'ASFF fête ses 30 ans d'existence. Elle propose un événement destiné aux adhérentes et adhérents pour cette occasion: ateliers de yoga suivis d'un cocktail. La date du 25 mai a été retenue et la salle Voltaire réservée.

Echanges divers

Les anciennes du bureau indiquent qu'auparavant les cotisations à l'ASFF comprenaient la réalisation des fiches de paie.

Concernant les cours d'essais, nous avons constaté, à la marge, que des professeurs avaient accepté des élèves sans que le bureau soit informé. Cela peut conduire à des désorganisations au niveau des inscriptions.

Une année, les cours d'essai étaient payants (50€ par cours, ensuite déduits de la cotisation annuelle si l'adhésion avait lieu). Cela évitait les essais à répétition dans plusieurs cours. Toutefois, la procédure paraît fastidieuse, tant pour les inscriptions que pour la comptabilité.

Le bureau propose de rappeler simplement la procédure aux professeurs et aux adhérents: les personnes désirant s'inscrire à un cours d'essai peuvent se rendre dans un cours uniquement sur présentation d'un bon ou d'un courriel produit par le bureau.

Les 4 personnes constituant le bureau sont réélues à leur poste à l'unanimité et peuvent représenter la section au comité directeur de l'association.